



location saisonnière à PARIS

Par **Cyril1970**, le **02/01/2012** à **18:51**

Bonsoir,

J'ai besoin de connaître les termes des obligations et possibilités dans le cadre de l'acquisition d'un bien d'habitation à PARIS, dans le but de le louer au jour, à la semaine ou au mois et l'utiliser dans les périodes de vacances personnellement.

Il me semble que la législation en la matière a évolué.

Pouvez-vous, s'il vous plaît, m'indiquer ce qu'il est nécessaire de savoir et les risques encourus.

En vous remerciant pour votre réponse.

je vous souhaite une excellente année 2012.

Bien cordialement.

Cyril.

Par **Claralea**, le **02/01/2012** à **21:23**

Pour vous donner une première idée, lire ce lien <http://www.acheter-louer.fr/fiches-pratiques/louer/mettre-bien-immobilier-location-saisonniere.htm>

Par **Cyril1970**, le **03/01/2012** à **09:14**

Je vous remercie pour votre prompt réponse. Pensez-vous, qu'il y ait des spécificités propre à PARIS ? J'ai entendu dire, que des contrôles et amendes avaient été mis en places puis renforcés dernièrement...

Bien cordialement.

Cyril